



MOTION aux Administratrices et Administrateurs d'établissements publics autonomes

Mesdames et Messieurs les Administratrices et Administrateurs,

Une fois de plus, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière ont été convoqués dans la plus grande précipitation, les 17, 22 et 25 mars 2021 au sujet du projet de la loi « 4 D ».

Le 2 avril 2021, la position des organisations syndicales et du collège employeur FHF ont été unanimes contre le texte.

Ce projet de loi n'apporte à aucun moment le début d'une argumentation solide sur l'intérêt et la qualité pour les personnes accompagnées et surtout, il dessert l'intérêt des agents travaillant auprès de ces personnes.

Le fait que les établissements publics soient pleinement autonomes est une garantie pour la CGT d'un gage de fonctionnement de transparence et de qualité.

PROJET DE LOI « DÉCENTRALISATION, DIFFÉRENCIATION, DÉCONCENTRATION ET DÉCOMPLEXIFICATION »

Les politiques dites de différenciation et de déconcentration ouvrent un peu plus encore la porte à la mise en œuvre de services publics à la carte en portant atteinte aux principes républicains d'égalité et de continuité. C'est aussi un projet de loi qui participe d'une nouvelle dégradation des conditions de travail et de vie des personnels, à un moment où les premiers effets produits par la loi portant transformation de la fonction publique sont désastreux.

Alors que la crise pandémique met chaque jour en évidence le besoin de renforcer les moyens de l'intervention publique et de développer les mécanismes de solidarité, nous dénonçons avec force cet acharnement à poursuivre des politiques qui ont affaibli la capacité d'intervention publique au service de l'intérêt général.

Pour la CGT, prétendre organiser un nouvel acte de décentralisation sans des moyens de financement nouveaux et supplémentaires, c'est de fait organiser de nouveaux abandons et de nouvelles privatisations de missions publiques.

La CGT est opposée à ce projet de loi, comme la majorité de nos directions de structures autonomes publiques. La première conséquence sera la survie de nos établissements.

Mesdames, Messieurs les Administratrices et Administrateurs, en exprimant votre désaccord sur ce projet législatif de la « Loi 4D » vous continuerez, au même titre que la CGT, de revendiquer l'urgence d'une fonction publique de haut niveau au service des citoyen·ne·s et des usager·ère·s.

Cela passe par la mise en œuvre d'une conception des politiques budgétaires, fiscales et financières mises au service de l'intérêt général, de telle sorte que la Fonction Publique dispose des moyens budgétaires nécessaires à la mise en œuvre des missions plutôt que de continuer de l'étrangler, de l'asphyxier et de l'enfermer dans le dogme mortifère de l'austérité budgétaire accrue et généralisée.

Mesdames et Messieurs les Administratrices et Administrateurs, la CGT vous demande que cette motion soit annexée au procès-verbal du conseil d'administration ainsi que votre positionnement.

Avril 2021.

e-mail: ufas@sante.cgt.fr • Tél.: 01 55 82 87 81